

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 3 avril 2015 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre des finances et des comptes publics,
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance de responsabilité civile médicale, en vertu de l'article L. 251-1 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurance : M. Alban VILLENEUVE DE JANTI.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 3 avril 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
T. GROH